

## LE VOL ANNUEL D'ENTRAINEMENT OU VAE

- **Objectif** : harmoniser la formation et assurer le maintien des compétences techniques et non techniques de l'ensemble des pilotes du club
- **Thème général annuel** et mini navigation vers un aérodrome contrôlé et exercices de maniabilité, de sécurité en local et sur aérodrome.
- Un programme complémentaire peut être fixé en accord avec le pilote et le FI.
- Le VAE peut être effectué dans le cadre de la prorogation par expérience de votre qualification de classe SEP.
- D'une durée au moins d'une heure, le vol est réalisé avec votre instructeur référent ou un instructeur de votre choix, dans les 12 derniers mois.
- Le VAE est enregistré sur Aerogest (rubrique « Contrôle avec FI ») et sur FlightProgress (rubrique « Suivi pilotes brevetés »)
- Obligatoire pour valider le départ en vol sur Aerogest et votre décollage.

## THÈME ANNUEL DU VAE 2026 : LES RÈGLES D'EMPORT ET DE GESTION CARBURANT

- Rappels réglementaires de l'emport de carburant/énergie avant le vol et de la gestion durant le vol (PART NCO.OP.125, PART NCO.OP.125 (b), PART NCO.OP.135 et PART NCO.OP.185)
- Rappels sur l'organisation de la préparation des vols (météo, devis masse & centrage, connaissances consommation & performances avion, particularités du circuit carburant de l'avion utilisé, possibilités d'avitaillement...), confirmation de l'emport réglementaire avant le départ en vol.
- Gestion du suivi en vol (indication dès le début du vol de l'heure à laquelle vous devez être posé en prenant en compte la réserve finale, vérification régulière à l'occasion de check-list en croisière, choix aérodromes dégagement...)
- Rappels des procédures particulières de la gestion du carburant en vol « minimum fuel » et « mayday fuel »
- Liens utiles : [document DGAC](#), [vidéo Good Pilot gestion carburant en vol](#), [mémento VFR FFA item 18](#), [règles pratiques FFA](#)